

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 MAI 2015**

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 21 mai 2015

Prend acte des décisions du Maire,

Adopte le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 26 mars 2015

**-2015-05-01** : Approuve le protocole de participation citoyenne co-signé par le Colonel Didier Wioland commandant le groupement de gendarmerie départementale du Rhône. Autorise Monsieur le Maire à signer ledit protocole, *à la majorité (abstention de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR)*.

**-2015-05-02** : Valide l'application des taux suivants dans le cadre du centre de loisirs du Bourg durant les vacances :

Pour une journée complète de 8h30 à 18h30 :

Entre les QF de 455 à 1200 : taux de 0,0165

Entre les QF de 1201 à 2929 : formule de calcul :  $19,80 + (QF-1200) \times 0,0034$

Pour une demi-journée de 8h30 à 12h00 : le tarif d'une journée complète est divisé par deux et demi

Pour une demi-journée de 14h00 à 18h30 : le tarif d'une journée complète est divisé par deux

de créer deux tranches de tarifs dans le cadre des séjours pour mineurs comme suit en complétant les tranches A, B, C, D et extérieurs :

Tranche E (quotients entre 1201 à 2000) : 340€

Tranche F (quotients supérieurs à 2001) : 434€

Applique une augmentation d'un euro au tarif de repas adulte dans le cadre des restaurants scolaires et de porter ce tarif à 5,02€ par repas. Applique aux familles extérieures à Francheville le mode de calcul correspondant au quotient familial le plus élevé soit 2929. Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre tous les actes nécessaires au déploiement de ces mesures à la rentrée de septembre 2015, *à la majorité (vote contre du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR)*.

**-2015-05-03** : Autorise Monsieur le Maire à signer les actes de rétrocession à titre gratuit de la parcelle située chemin de Montlivet cadastrée BV 143. Classe dans le domaine public cette parcelle constituant le fossé, *à l'unanimité*.

**-2015-05-04** : Approuve le principe d'instruction, de préparation, de suivi d'exécution des actes et arrêtés de police spéciale des immeubles menaçant ruine, de la sécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage principal d'habitation et de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP), à usage partiel ou total d'hébergement, par les services de la Commune de FRANCHEVILLE pour le compte de la Métropole de Lyon, sur son territoire, à compter du 1er janvier 2015. Approuve la convention relative aux modalités d'exercice de ladite police spéciale. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Métropole de Lyon, *à l'unanimité*.

**Michel RANTONNET**  
**Maire de Francheville**



**Présents** : Mr RANTONNET, Mme PETIT, Mr LAVERLOCHERE, Mme SANTOS-MALSCH, Mr GOURRIER, Mme QUIBLIER, Mr CALABRE, Mme BARBIER, Mr DASSONVILLE, Mme SANTOS-MALSCH, Mr BONNEMAN, Mme REY, Mr DE PARISOT DE BERNECOURT, Mr ROUX, Mme PRUNARET, Mr SADOT, Mme D'HONNEUR, Mr TREMBLEAU, Mr GOTTELAND, Mme ELLENBERGER, Mr CORTIAL, Mme POULARD, Mme BARBET, Mr GUILLON, Mme DUMONT, Mr KRETZSCHMAR, Mr GUIBERT, Mr LAMBERT, Mme FAÏ, Mr RIVIER.

**Membres représentés** : Mme SALEMBIER-MICHEL, Mme RODAMEL, Mme JAUFFRET, Mme JAMBON